

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- (/U La Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitu-
tion de la République du Bénin ;
- (/U La Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant
Promulgation des Résultats définitifs du Deuxième tour
des élections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- (/U Le Décret N°93-199 du 08 Septembre 1993, portant Compo-
sition du Gouvernement.

Δ) E C R E T E
-*****-

Article 1er : Il est créé une Commission d'Enquête dont la Composi-
tion est la suivante :

Président : AHOUANDJINOU Gilbert, Directeur des Affaires
Civiles et Pénales du Ministère de la Justice
et de la Législation.

Vice-Président : Chef d'Escadron SEMEGAN Cocou, Commandant
la Compagnie de Gendarmerie de Cotonou.

Rapporteur : Capitaine BOUBACAR Ousmane, Commandant la Brigade
Spéciale du Port de Cotonou.

Membres :- MEGNIKPO Prosper, Ingénieur des T.P., Conseiller
Technique du Ministre des Travaux Publics et des
Transports.

- TCHENEGNON Idrissou, Ingénieur des T.P., Conseiller Technique du Ministre des Travaux Publics et des Transports.

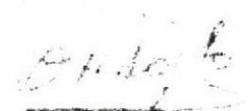
Article 2 : La Commission a pour mission de vérifier les informations parvenues au Chef de l'Etat et selon lesquelles, le Personnel de la Direction des Transports Terrestres, se livrerait à un trafic de délivrance fantaisiste et contre fortes rémunérations de permis de conduire. Par cette pratique illicite de nombreux permis seraient délivrés à plusieurs personnes qui ne se seraient même pas présentées aux examens. La somme généralement exigée dans ce genre d'opération se situe entre 70.000 et 100.000 F CFA pour l'obtention d'un permis de Conduire.

Article 3 : La Commission pourra faire appel à toutes personnes qu'elle jugerait nécessaires dans l'accomplissement de sa mission.

Article 4 : Les conclusions des travaux assorties de propositions devront parvenir au Chef de l'Etat, le Vendredi 19 Novembre 1993, terme de rigueur.

Fait à Cotonou, le 27 Octobre 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


NICEPHORE D. SOGLO.-

AMPLIATIONS :- MECDN - MTPT - MJL - INTERESSES - ARCHIVES/CHRONO.-